

A.I.V.N. – Association Intercommunale Vallon du Nozon pour l'épuration des eaux usées

Le Comité de direction de l'Association Intercommunale du Vallon du Nozon porte à la connaissance des électeurs et électrices que, dans sa séance du 16 mai 2018 à Romainmôtier, le Conseil Intercommunal a pris la décision suivante :

1. *Préavis 1/2018 – comptes 2017 : le préavis est accepté.*

Les électeurs peuvent consulter le préavis soumis à référendum au secrétariat de l'Association, p.a. Valérie Chezeaux, route de Premier 6 à 1329 Bretonnières (tél. 024/453.18.73).

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du District du Jura Nord Vaudois, aux conditions des articles 112 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) dans les 10 jours suivants la publication dans la Feuille des avis officiels.

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AIVN :

Le Président :

M. Marc Benoit

La Secrétaire :

Mme Valérie Chezeaux